

Formation Professionnelle Continue

Promotion
2026 • 2030

ensa•marseille

Contact

fpc@marseille.archi.fr

Renseignements & préparation au concours d'entrée

<https://www.marseille.archi.fr/admissions/admission-en-formation-professionnelle-continue-fpc>

Financements

OPCO EP : www.opcoep.fr (entreprises de proximité, entreprises d'architecture)

OPCO Atlas : www.opco-atlas.fr (anciennement FAFIEC, entreprises et salariés des services financiers et du conseil)

AGEFIPH : www.agefiph.fr (personnes en situation de handicap)

Présentation

L'organisation de la Formation professionnelle continue d'architecte s'appuie sur l'ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte.

L'ensa•marseille est l'une des 6 écoles d'architecture françaises à proposer une FPC. Elle est ouverte aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Architecte. Elle s'adresse majoritairement aux collaborateurs d'architectes, mais s'ouvre également à d'autres professionnels du projet architectural et urbain, comme : architectes d'intérieur, urbanistes, etc.

Selon les parcours personnels et suite à validation des acquis et expériences, il est possible d'intégrer :

- La 2^e année du 1^{er} cycle conduisant au Diplôme d'Études en Architecture, conférant grade de Licence ;
- La 1^{ère} année du 2^e cycle conduisant au Diplôme d'État d'Architecte, conférant grade de Master.

Pour exercer en libéral et s'inscrire à l'Ordre des Architectes, une année supplémentaire, hors FPC, est nécessaire pour obtenir l'Habilitation à exercer la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP). Cette formation est également proposée par l'ensa•m.

Profils concernés

Toute personne exerçant une activité en collaboration ou sous l'autorité d'un architecte. Techniciens supérieurs, ingénieurs en bureau d'étude, maîtres d'œuvre en bâtiment, chefs de chantier, conducteurs de travaux...

Pré-requis

- Vous devez justifier d'une activité professionnelle antérieure d'au moins 3 années temps plein dans les domaines de l'architecture ou de la construction, sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.
- Vous devez avoir une activité professionnelle pendant toute la durée de la formation.



Organisation de la formation

Les cours ont lieu les vendredis et 2 samedis par semestre à l'ensa•m

4 ans

8 semestres

**4 champs
disciplinaires**

Formation théorique permettant l'acquisition des savoirs nécessaires à la pratique du projet et de l'architecture :

- Théorie & projet
 - Art & représentation
-

- Construction & environnement
 - Histoire & Société
-

**+ Formation
pratique**

+ Enterprise



Candidature et dates limites

Pour l'accès en cycle licence (durée 2 ans)

- Justifier d'une activité professionnelle d'au moins 3 années à temps plein dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte, en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes
- Selon votre situation :
 - Sans diplôme, vous devez justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans dans les domaines cités
 - Titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent : vous devez justifier d'une expérience de 6 ans dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace.
 - Titulaire d'un Bac + 2 : vous devez justifier d'une expérience de 4 ans dans les domaines cités

Pour l'accès en cycle master (durée 2 ans)

- Droits d'inscription 2026-2027 (disponibles avril 2026)
A titre indicatif, tarifs 2025-2026 :
2 232 euros / an pour les stagiaires qui s'autofinancent
4 464 euros / an pour les stagiaires qui bénéficient d'une prise en charge par un organisme (dans l'hypothèse où la prise en charge n'atteint pas 4 464 euros, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de la différence dans la limite maximale de 2 464 euros).
- Candidatures
9 février au 7 avril minuit
Seuls les dossiers de candidature complets et déposés sur la plateforme d'inscription seront étudiés (pas d'envoi par email) :
<https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>
- Un formulaire de pré-inscription en ligne complété : (lien à venir)
- Le dossier complet constitué d'un CV détaillé, un dossier de travaux, des références culturelles (contenu et format attendu) à déposer sur la plateforme d'inscription.
- Le paiement des frais de dossier = 38€ par virement (le RIB vous sera adressé à réception de votre dossier)
- Epreuves
Épreuves écrites d'admissibilité
11 et 12 mai 2026
Épreuve orale d'admission 2 juin 2026
Résultats 5 juin 2026

